



Syndicat National des Médias et de l'Écrit

Communiqué

## **LOI SUR LA SÉCURITÉ GLOBALE : LE SNME DEFEND LE DROIT À L'INFORMATION**

**Le Syndicat National des Médias et de l'écrit CFTD demande  
le retrait de l'article 24 de la Loi sur la sécurité globale.**

Un article 24 qui menace la liberté d'informer, et donc la liberté des citoyens de se forger une opinion :

- **Un journaliste doit pouvoir se rendre à une manifestation sans se déclarer, ou sans y être autorisé.**
- **Un journaliste doit pouvoir capter des images et les diffuser, en direct ou en différé, sans risquer d'être sanctionné pour cela.**
- **Un journaliste doit pouvoir informer librement et relater au travers de ses images les événements.**
- **Cette liberté doit aussi s'exercer lors des interventions des forces de police.**

**Le SNME refuse que les journalistes payent pour les dérives constatées dans les réseaux sociaux.**

Leur interdire de travailler, les sanctionner pour avoir fait leur travail, parce que des réseaux sociaux peuvent s'en emparer pour menacer, attaquer et mettre en danger des fonctionnaires de police, est une atteinte au droit fondamental qu'est la liberté de la presse.

Le SNME CFTD appelle le Gouvernement et les parlementaires à retirer l'article 24.

Les corrections cosmétiques du texte n'apportent aucune garantie, à ce jour, du respect de la liberté d'informer et ouvrent grand la porte à l'arbitraire et à l'interprétation d'une supposée intention de nuire des journalistes. Notre démocratie vaut mieux que cela.

**La qualité de l'information est intrinsèquement liée à sa liberté et  
le Gouvernement ne doit pas l'ignorer.**